

LE WEBINAIRE VA BIENTÔT DÉMARRER.

QUELQUES RECOMMANDATIONS AVANT DE COMMENCER :



Privilégiez les navigateurs web Chrome ou Safari



Fermez les applications sur votre ordinateur



Activez le son de votre ordinateur



Munissez-vous si possible d'écouteurs



Désactivez votre micro

Sommaire



9h35 - 10h
Introduction



10h00 - 10h20
L'organisation de la Caf du Nord

- Ses missions
- Ses publics
- Son organisation



10h30 – 11h00
Le territoire de la Métropole européenne de Lille - Mel

- L'offre de service social
- Les chiffres clés
- L'organisation de l'accueil et permanences



11h10 – 11h45
Les modalités de recouvrement des indus
L'Aripa et l'intermédiation financière



Introduction



L'organisation de la Caf du Nord



Une Caf, Connectée et Solidaire

4 MISSIONS

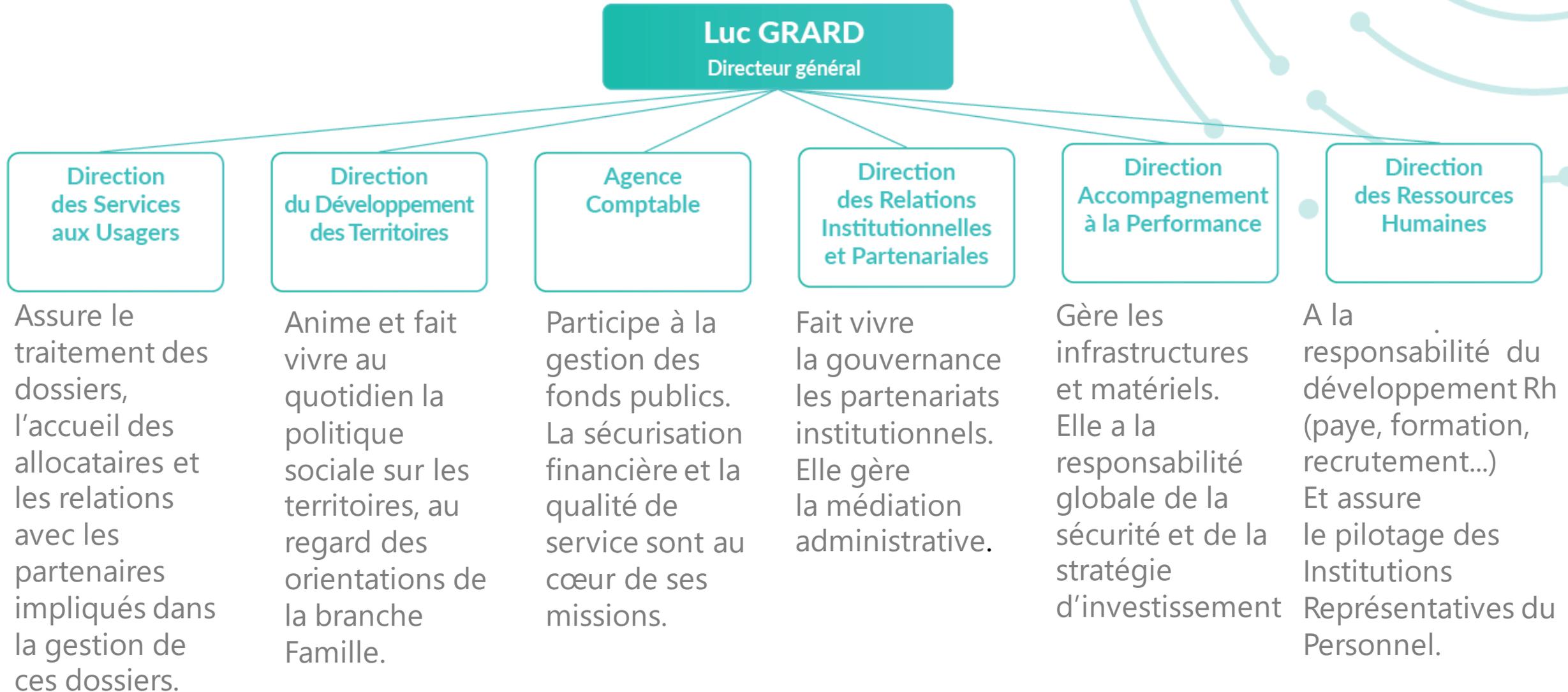
Aider les familles à concilier **vie familiale**, **vie professionnelle** et **vie sociale**.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de **l'enfant** et **soutenir les jeunes**.

Créer les conditions favorables à **l'autonomie**, à **l'insertion sociale** et **professionnelle**.

Accompagner les familles pour améliorer leur **cadre de vie** et leurs **conditions de logement**.

NOTRE ORGANIGRAMME



Une Caf, Connectée et Solidaire

2 LEVIERS

Versement des prestations financières

aux familles :
prestations familiales et sociales,
aides au logement et minima
sociaux

Au niveau départemental

Accompagnement des familles

et la mise en place ou le
cofinancement de différents
services et équipements collectifs
qui leur sont destinés.

Au niveau des 4 territoires



La Caf, un enjeu humain, social et économique sur le département

4,2
milliards d'euros
versés



4 milliards d'euros
au titre des prestations légales

209 millions d'euros
au titre de l'action sociale



La Caf, un enjeu humain, social et économique sur le département

627 000
allocataires

1 467 395
personnes couvertes
soit 57 % de la
population totale du Nord

1 500
salariés mobilisés



La Caf, un enjeu humain, social et économique sur le département

690

professionnels
gérant les prestations
et l'accueil des
allocataires, au niveau
départemental.

559 euros

par allocataire
en moyenne
versés par mois

187 000

allocataires bénéficiaires
des **aides exceptionnelles**
de solidarité Covid-19

La Caf, un enjeu humain, social et économique sur le département



294 087

allocataires avec
enfants
dont 32 % de familles
monoparentales

307 000

allocataires perçoivent
une **aide au logement**
dont 8 % d'étudiants

110 970

bénéficiaires du
**Revenu de Solidarité
Active (Rsa)**

201 000

bénéficiaires de la
Prime d'activité (Ppa)

La Caf, un acteur du développement territorial

58

chargés d'intervention sociale (Cis) sur les **4 territoires**.

677

familles accompagnées par les Cis en 2020.

2 000

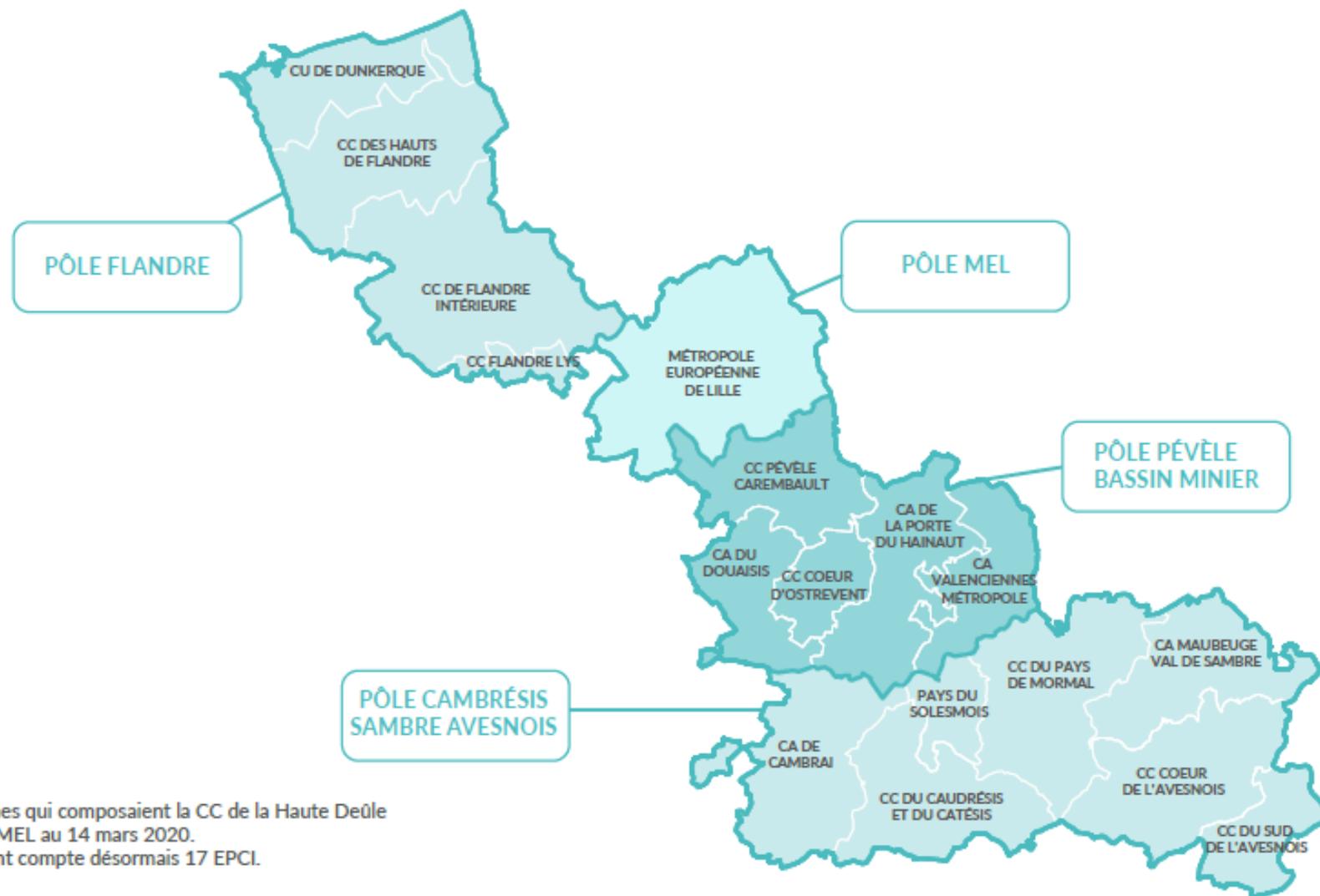
interventions sociales réalisées par les Cis de la Caf.



Le territoire de la Métropole Européenne de Lille - MEL



Les pôles de développement local et les Epci*



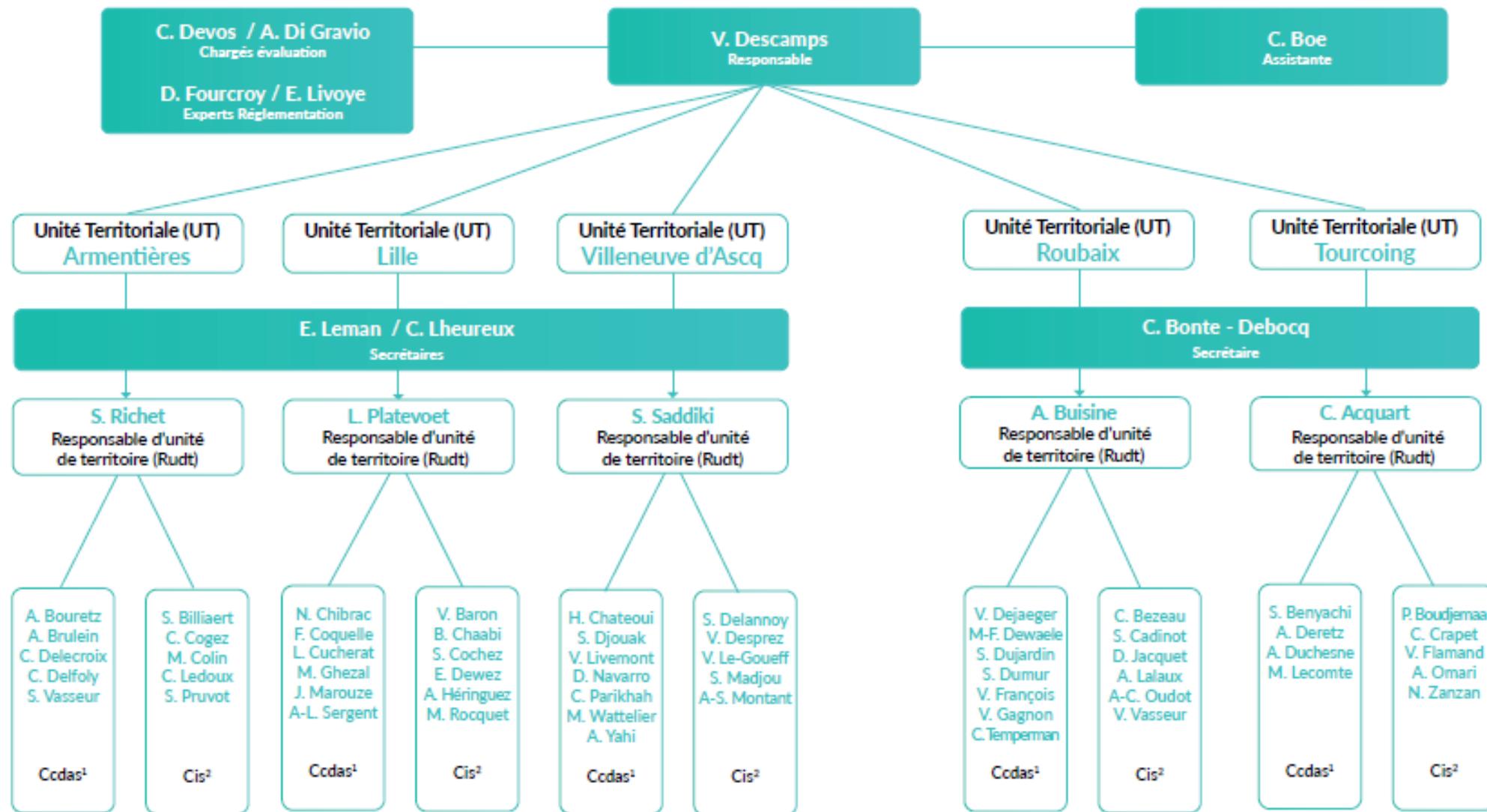
Les 5 communes qui composaient la CC de la Haute Deûle ont intégré la MEL au 14 mars 2020.
Le département compte désormais 17 EPCI.

* Établissement public de coopération intercommunale (Epci)

Carte des unités de territoires du Pôle MEL



ORGANIGRAMME DU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL MEL



1) **Ccdas**
Chargé de conseil
et de
développement en
action sociale

2) **Cis**
Chargé
d'intervention
sociale

Principes de l'offre de service en travail social

- S'appuie sur des **Chargés d'intervention sociale** (Cis).
- **Proactif**, une intervention liée à un événement survenant dans la vie des familles.
- Un **accompagnement global** des familles.
- Une **approche individuelle et collective** : développement du travail social collectif.

Objectifs de l'offre de service en travail social pour les allocataires

- Prévenir les risques de vulnérabilité des publics mono-parents.
- Accompagner les familles vers l'insertion socio-professionnelle.
- Améliorer les conditions d'accès et de maintien des familles dans un logement adapté.

Le Chargé d'intervention sociale - Cis



Effectue un **diagnostic de la situation de la personne ou de la famille** dans son environnement et définit avec elle **les objectifs et modalités d'intervention**.

Accueille, oriente, conseille les usagers dans l'objectif de faciliter leur vie quotidienne ou en cas de situation d'urgence.

Contribue avec les partenaires concernés à des diagnostics partagés de l'environnement en vue de l'identification des besoins sociaux locaux.

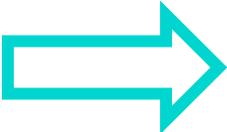
Participe, accompagne et évalue, avec les populations et partenaires concernés, des projets relatifs à l'animation de la vie locale.

Collabore à des évaluations partagées de l'impact des politiques sociales sur le territoire.

Comment rencontrer un Cis ?

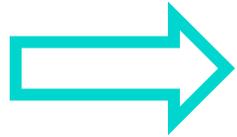
Le repérage des familles est réalisé suite :

- aux **déclarations** effectuées par l'allocataire (repérage automatique par informatique),
- à l'**orientation** d'un salarié de la Caf ou d'un partenaire,
- à un **rendez-vous** sur le site caf.fr pris par la famille.

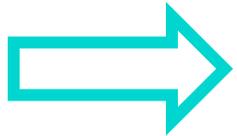


Les Cis prennent contact avec les familles pour leur proposer une mise à disposition et un rendez-vous.

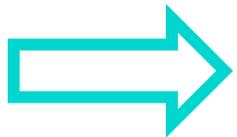
Qui peut rencontrer un Cis ?



Être allocataire.



Avoir un enfant de moins de 20 ans à charge ou un enfant à naître (sauf pour le surpeuplement).



Vivre un changement de situation, appelé fait générateur.

Les faits générateurs d'un rendez-vous avec un Cis

SÉPARATION

Je me sépare ou je suis séparé depuis moins de 2 ans :

- Comment cela se passe-t-il pour la garde des enfants ?
- Comment aborder cette séparation avec mes enfants ?
- Quels sont mes nouveaux droits ?
- J'ai entendu parler de l'Asf, peut-on m'expliquer ?
- Qu'est-ce que l'obligation alimentaire ?
- Quelles solutions pour m'aider au quotidien ?

LOGEMENT

Intervention du Cis si au moins 1 enfant à charge (sauf pour le surpeuplement).

- Mon logement est non décent, à qui puis-je m'adresser ?
- Je suis déclaré en surpeuplement, comment pouvez-vous m'accompagner dans mes démarches ?
- Je suis locataire du parc privé et je ne peux plus payer mon loyer. Pouvez-vous m'aider ?

PARENT SOLO MOINS DE 25 ANS

- J'élève seul mon ou mes enfants, pouvez-vous m'aider à concilier vie familiale et professionnelle ?

RSA MAJORÉ AVEC ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

- Je suis au Rsa majoré, pouvez-vous me renseigner ?
- Quels sont mes droits et devoirs ?

DÉCÈS D'UN ENFANT OU DU CONJOINT

- Quelles sont les démarches à réaliser ?
- Pouvez-vous m'aider à financer les frais d'obsèques ?

Le Chargé de conseil et de développement en action sociale - Ccdas

Évalue les besoins "sur le terrain", liés à son territoire ou à son champ d'intervention, et **identifie les enjeux et ressources des acteurs locaux** en construisant un diagnostic partagé.

Apporte un appui technique et conseille les partenaires et professionnels intervenant dans son domaine d'intervention ou son territoire.

Promeut la politique d'action sociale relative à son champ d'intervention ou son territoire, participe à la négociation puis à la contractualisation des dispositifs.

Recueille et analyse les éléments permettant l'instruction des dossiers en mobilisant les ressources internes et externes au service des projets.

Assure le suivi et l'actualisation des dispositifs, en réalisant une évaluation de leur mise en œuvre.

La Cellule d'appui

2 Experts réglementaires

- Appui réglementaire des équipes des unités de territoires.

2 Chargés d'animation et d'évaluation

- Suivi et animation des projets à dimension métropolitaine.



Champs d'intervention

The diagram features a central teal rectangle at the top containing the title 'Champs d'intervention'. Below it, four teal speech bubbles are arranged in a diamond pattern, each containing a specific field of intervention. The bubbles are interconnected by a network of light teal lines and dots, suggesting a complex and interconnected system of intervention areas.

Parentalité

**Enfance
Jeunesse**

**Petite
enfance**

**Animation
de la vie
sociale**

Les chiffres clés de la MEL

- 311 452 allocataires.
- 51 103 bénéficiaires du Rsa.
- 1 allocataire sur 2 bénéficie d'une aide au logement dont plus de 10 000 bénéficiaires dans le parc privé avec un taux d'effort > 40 %.

Les chiffres clés de la MEL

- Plus d'un allocataire sur deux sous le seuil des bas revenus (1 028 euros).
- Les défavorisations se concentrent particulièrement sur les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing avec quelques îlots :
Armentières, La Bassée, Seclin, Halluin, Wattrelos, Hem et quelques villes à la périphérie immédiate de Lille.

L'organisation de l'accueil et des permanences

- Accueil téléphonique allocataires de 9h à 13h30 (3230 – service gratuit puis prix d'un appel local).
- Accueil sur rendez-vous téléphonique (le site caf.fr).
- Accueil sur rendez-vous sur les agences de Roubaix - Tourcoing - Lille - Armentières (caf.fr) et sur les permanences (réouverture prévue à la rentrée).
- 85 % des rendez-vous pris dans les 7 jours.
- Accueil possible sans rendez-vous pour démarches simples, prise de rendez-vous, minima social non versé (avec procédure d'urgence).

L'organisation de l'accueil et des permanences

- Accompagnement par les France Services et points relais numériques Caf du territoire.

L'organisation de l'accueil et des permanences



Agence



Permanence



Point numérique



Espace France Services



Les modalités de recouvrement des indus



Modalités de recouvrement

Régulariser un dossier allocataire, c'est servir tous les droits et uniquement les droits auxquels l'allocataire peut prétendre.

Un trop-perçu est la conséquence d'un changement de situation ou de réglementation.



Les différents types de créances

Les trop-perçus de prestations familiales

- Montant de prestations versées indûment par la Caf.
- Trop-perçu de prestations familiales, d'Aide personnalisée au logement (Apl), d'Allocation adulte handicapé (Aah), de Revenu de solidarité active (Rsa), de Prime d'activité (Pa).

Les créances de prêts

- Sommes prêtées par la Caf à un allocataire au titre de l'action sociale (prêt équipement).

Les oppositions et créances à reverser

- Créances gérées par la Caf au profit d'un autre créancier auquel est ensuite reversé le produit des retenues effectuées sur les prestations familiales (ex : dettes alimentaires, frais de cantine scolaire...).

Détection de la créance

À l'issue d'une mise à jour du dossier par le gestionnaire conseil-allocataires (Gca) lors de la modification des situations : familiale, professionnelle, contrôle.

À l'aide de faits générateurs spécifiques :

- prise en charge d'un indu suite à une mutation,
- implantation d'une créance hors historique,
- transfert de créances d'un matricule à un autre en cas de séparation...

La loi ESSOC

La "Loi pour un **É**tat au **S**ervice d'une **SO**ciété de **C**onfiance" instaure le principe du "**droit à l'erreur**" et modernise le rapport entre le public et l'administration par une série de dispositions concrètes.

Elle comporte 2 piliers :

- faire confiance,
- faire simple en s'adressant à tous les usagers, particuliers comme entreprises, dans leurs relations quotidiennes avec les administrations.

Lors de l'implantation de la créance, le recouvrement s'effectue **avec un délai**.
Il ne s'applique pas aux compensations immédiates et différées.

Aucune retenue ne doit être faite dans les 20 jours suivant la réception de la notification d'indu adressée à l'allocataire.

La notification de la créance

La notification envoyée au débiteur doit obligatoirement comporter les voies de recours et leurs délais de saisine.

Une nouvelle annexe est jointe comprenant une rubrique «droit de rectification».

L'allocataire, s'estimant lésé par l'interprétation des textes réglementaires par la Caf, peut contester dans les 2 mois en utilisant les voies de recours prévues à cet effet.

La compensation inter-fonds ou du principe de "fongibilité"

Afin de faciliter la **gestion des indus**, un allocataire débiteur de prestations familiales issues de différents fonds, peut rembourser les indus par retenues sur l'ensemble de ses prestations, quelle que soit l'origine de leur financement.

Exemple : *pour solder un indu d'Apl, des retenues peuvent être effectuées sur des paiements de complément familial.*

Les différentes modalités de recouvrement



**Le Plan de
remboursement
personnalisé (Prp)**

Les compensations

**Les autres modes de
recouvrement**

Le Prp

Son principe est de prendre en compte les **capacités financières des allocataires**.

Les retenues sur les prestations sont déterminées en fonction :

- de la composition de la famille,
- de ses ressources,
- des prestations familiales versées,
- des charges de logement.

Le Prp est révisé automatiquement, sans effet rétroactif, au changement de situation familiale, professionnelle ou financière.

2 types de compensation

COMPENSATION IMMÉDIATE

- **Une récupération totale est effectuée en cas de rappel et indu simultanés,**

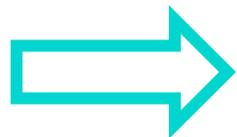
c'est-à-dire au cours du même ordonnancement et quelle que soit la période concernée.

COMPENSATION DIFFÉRÉE

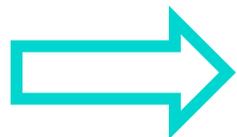
- **Elle consiste à recouvrer 100 % du rappel**

pour solder un indu implanté lors d'un précédent ordonnancement sur des mensualités communes entre l'indu et le rappel.

Modes de recouvrement pour l'allocataire



Par **paiement en ligne sur le site caf.fr** dans l'espace sécurisé Mon Compte ou à défaut par **virement sur le compte de la Caf du Nord** :
IBAN : FR76 1180 8009 2300 0200 0110 136
BIC : CMCIFRPA



Par **prélèvement automatique**.



Par **chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Caf du Nord**, en précisant votre numéro allocataire au dos du chèque.

Le délai de prescription

Pour les prestations familiales, d'Aah et de Rsa délai de prescription de trop perçu : 2 ans (comme pour les rappels).

Exceptions :

- fraude : 3 ans,
- si faux et usage de faux : 5 ans,
- usurpation d'identité : 5 ans.

En cas de fraude, possibilité de pénalités financières et/ou de plainte.

La Cra

La Commission de Recours Amiable (Cra) est compétente pour les demandes de remise de dette.

Pour le Rsa, de l'autorité du Président du Conseil Départemental.

Une demande de remise de dette est suspensive de toute récupération sur les prestations familiales.

La remise de dette peut être totale, partielle ou refusée.

ARIPA

Agence de **R**ecouvrement et
d'**I**ntermédiation des
Pensions **A**limentaires

ARIPA

- ✓ **Contexte**
- ✓ **Organisation nationale**
- ✓ **Organisation locale**
- ✓ **Missions**



Le contexte

1984 - 1985

- **La mission de recouvrement des pensions alimentaires.**

2016

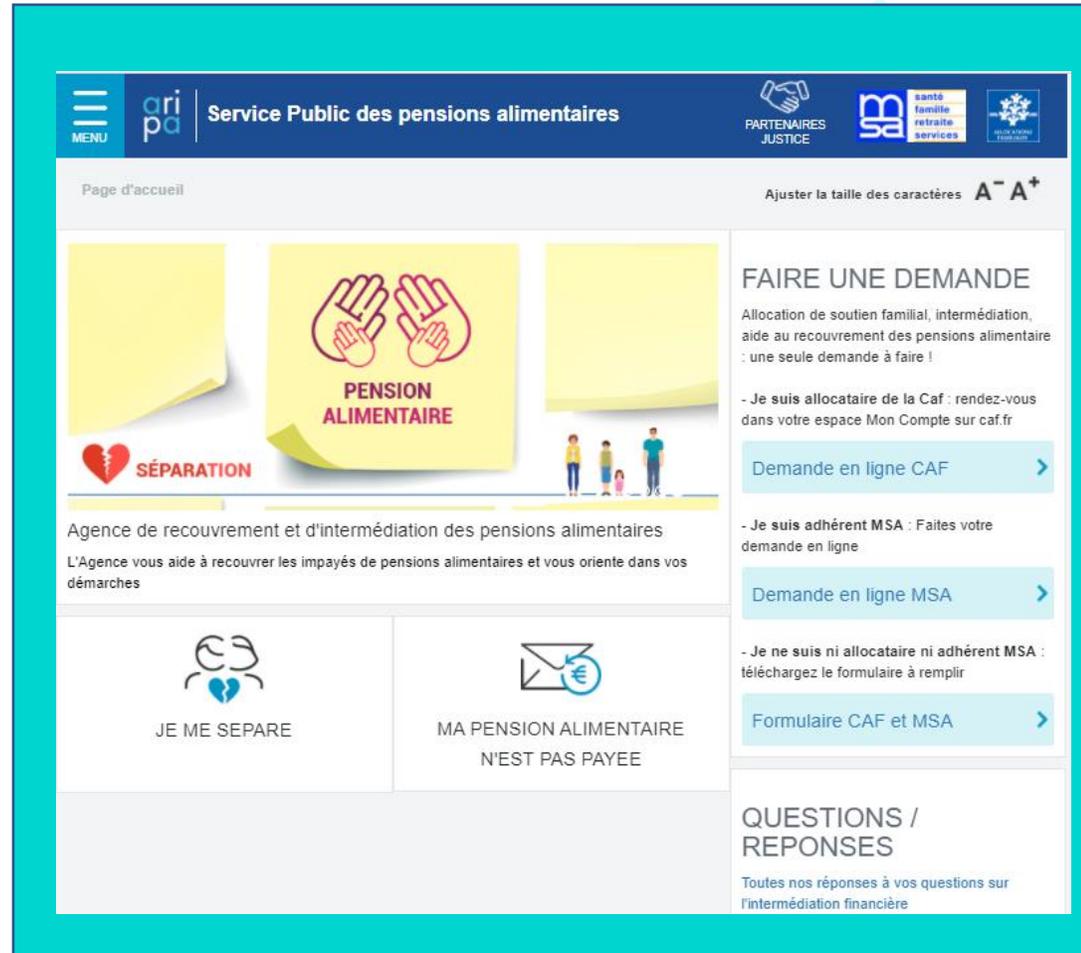
- **Le dispositif GIPA** (Garantie contre les impayés de pension alimentaire).

2017

- **La création de l'Agence nationale.**

Accompagnement des publics

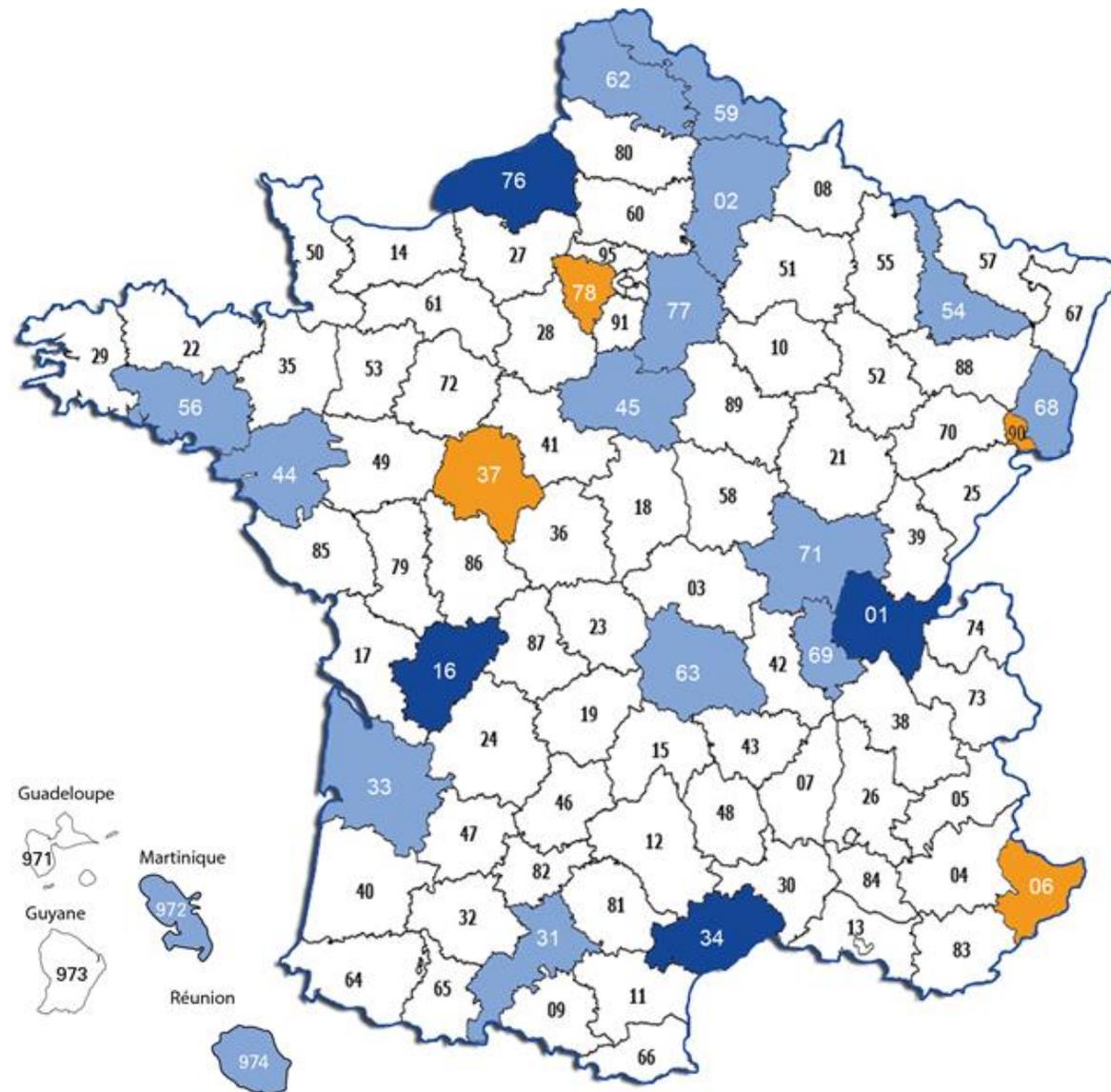
- Une plateforme téléphonique dédiée :
32 38
(service gratuit puis coût d'un appel local)
- Un site internet :
www.pension-alimentaire.caf.fr



The screenshot shows the homepage of the 'Service Public des pensions alimentaires' website. The header includes the 'ori pa' logo, the text 'Service Public des pensions alimentaires', and logos for 'PARTENAIRES JUSTICE', 'sa santé famille retraite services', and 'MIA Avenir Financier'. The main content area features a central yellow banner with the text 'PENSION ALIMENTAIRE' and an icon of two hands. Below this, there are sections for 'SÉPARATION' (with a heart icon) and 'MA PENSION ALIMENTAIRE N'EST PAS PAYÉE' (with a Euro symbol icon). On the right side, there is a 'FAIRE UNE DEMANDE' section with three options: 'Demande en ligne CAF', 'Demande en ligne MSA', and 'Formulaire CAF et MSA'. At the bottom right, there is a 'QUESTIONS / REPONSES' section. The page also includes a 'Page d'accueil' label, a 'Ajuster la taille des caractères' option, and a 'MENU' button.

Organisation nationale

- Une agence rattachée à la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).
- Une Direction et des conseillers techniques.
- 24 Caf pivots + 1 Caisse Mutualité sociale agricole (Msa).
- Un Centre National d'Appui à l'Aripa.



Guadeloupe

971

Martinique

Guyane

973

Réunion

974

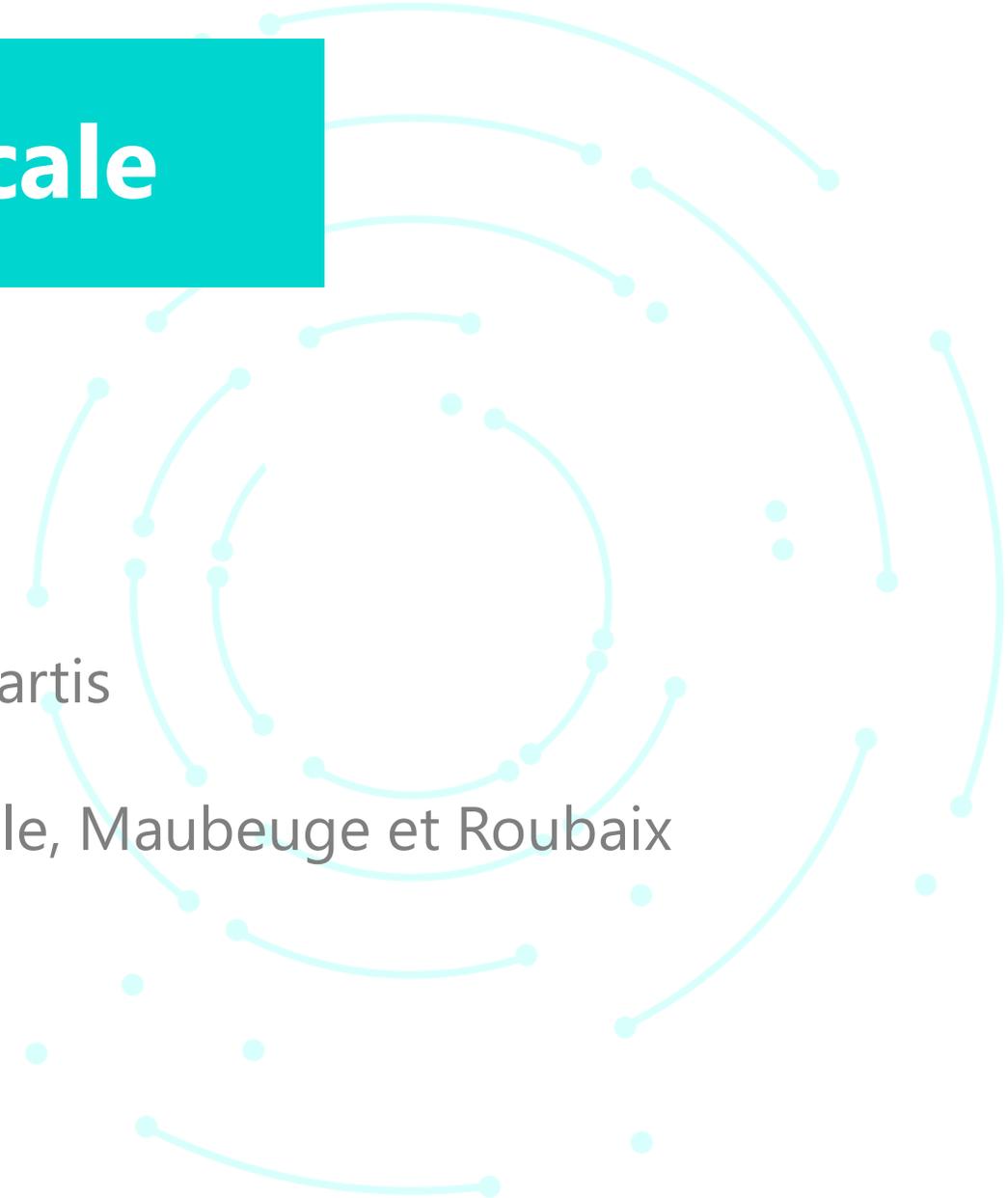
☐ Caf participantes

■ SNAPA

■ Caf pivots

■ Caf pivots jumelées
(Caf 90 et 06 / Caf 78 et 37)

Organisation locale

- Un pôle Aripa
 - 33 agents répartis
 - 3 agences : Lille, Maubeuge et Roubaix
- 
- A decorative graphic consisting of several concentric, light blue circular arcs of varying radii. Small, light blue dots are scattered across the page, some positioned on the arcs and others in the open space, creating a network-like or orbital pattern.

Les missions

- Versement de **l'Allocation de soutien familial (Asf)**.
- Recouvrement des pensions alimentaires impayées.
- Délivrance d'un titre exécutoire.
- Mise en place de l'intermédiation financière.
- Accompagnement des familles au travers d'un parcours de vie.

Merci !

